

TeleRuchers : téléprocédure de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s)

PROCEDURE D'AUTHENTIFICATION

La téléprocédure TeleRuchers permet à chaque apiculteur d'effectuer sa déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s), déclaration obligatoire en vertu des lois et règlements (loi 2009-967 du 3 août 2009 et article L.221-1 du code rural et de pêche maritime).

Cette déclaration doit être fournie par tout propriétaire ou détenteur de ruches chaque année, entre le 1er janvier et le 31 décembre, à la date qui lui convient et une seule fois dans l'année, même si son cheptel évolue.

Un apiculteur peut également effectuer sa déclaration annuelle sous forme « papier » par l'intermédiaire de l'opérateur d'enregistrement de son département (liste disponible ici)

La téléprocédure permet également de consulter les déclarations de détention et d'emplacement de ruche(s) déjà enregistrées et d'éditer un récépissé de déclaration.

Pour accéder à la téléprocédure, il suffit d'ouvrir de le navigateur et de saisir l'adresse suivante :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

AUTHENTIFICATION

Si vous avez reçu un courrier vous précisant votre code d'activation : voir page 2

Si vous avez reçu un courrier vous précisant la mention TelePAC à la place du code d'activation : voir page 6

Si vous n'avez pas reçu de courrier vous précisant votre code d'activation : voir page 10

PREMIERE CONNEXION

AUTHENTIFICATION

Cette première étape est très importante car elle vous permet de vous authentifier pour accéder ensuite à l'application TeleRuchers.

Le portail d'authentification est commun à toutes les téléprocédures développées par le ministère de l'agriculture. Il n'est donc pas spécifique à la téléprocédure de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).

Les informations affichées y sont donc génériques. Lorsque vous êtes authentifié une fois, vous pouvez accéder à toutes les applications mises à votre disposition.

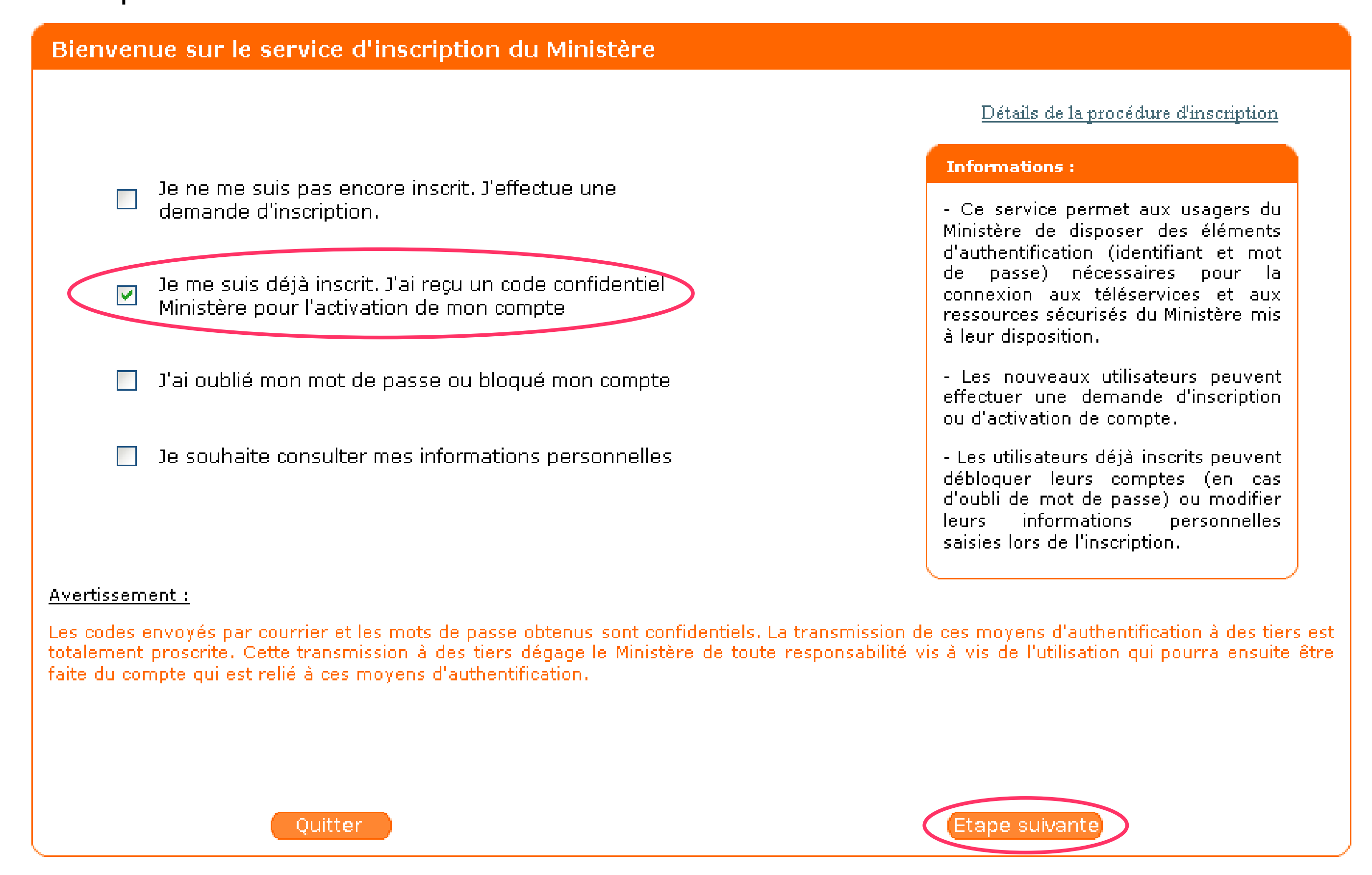
1. Si vous avez reçu un courrier vous précisant votre code d'activation

Vous devez vous connecter sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

à droite de l'écran, dans la rubrique '**Service Inscription**', vous devez cliquer sur '**Créer ou activer mon compte**'



Vous devez choisir ensuite la proposition '**Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte.**'



Vous devez ensuite préciser votre identifiant '**SIRET**' ou '**NUMAGRIN**' et le '**code d'activation**' qui vous a été transmis par courrier.

Si vous avez fait une déclaration de détention et d'emplacement de rucher(s) en 2010 et/ou en 2011 et que vous êtes identifié par un SIRET :

Vous devez saisir le numéro SIRET reporté sur votre récépissé de déclaration.

Si vous avez fait une déclaration de détention et d'emplacement de rucher(s) en 2010 et/ou en 2011 et que vous êtes identifié par un NUMAGRIT :

Vous devez saisir le NUMAGRIN qui correspond aux 9 premiers caractères du NUMAGRIT reporté sur votre récépissé de déclaration.

Par exemple, votre NUMAGRIT est le A73001002001 alors votre NUMAGRIN est le A73001002

Votre code d'activation est celui qui vous a été communiqué par courrier.

En cas de difficulté à déterminer votre identifiant, vous êtes invité à vous rapprocher de l'opérateur de saisie de votre département (liste disponible ici).

Saisie du code d'activation Ministère

Veuillez indiquer votre identifiant et le code d'activation qui vous a été transmis par courrier par le Ministère :

*SIRET ou NUMAGRIN :

*Code d'activation :

Changer d'image

Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir

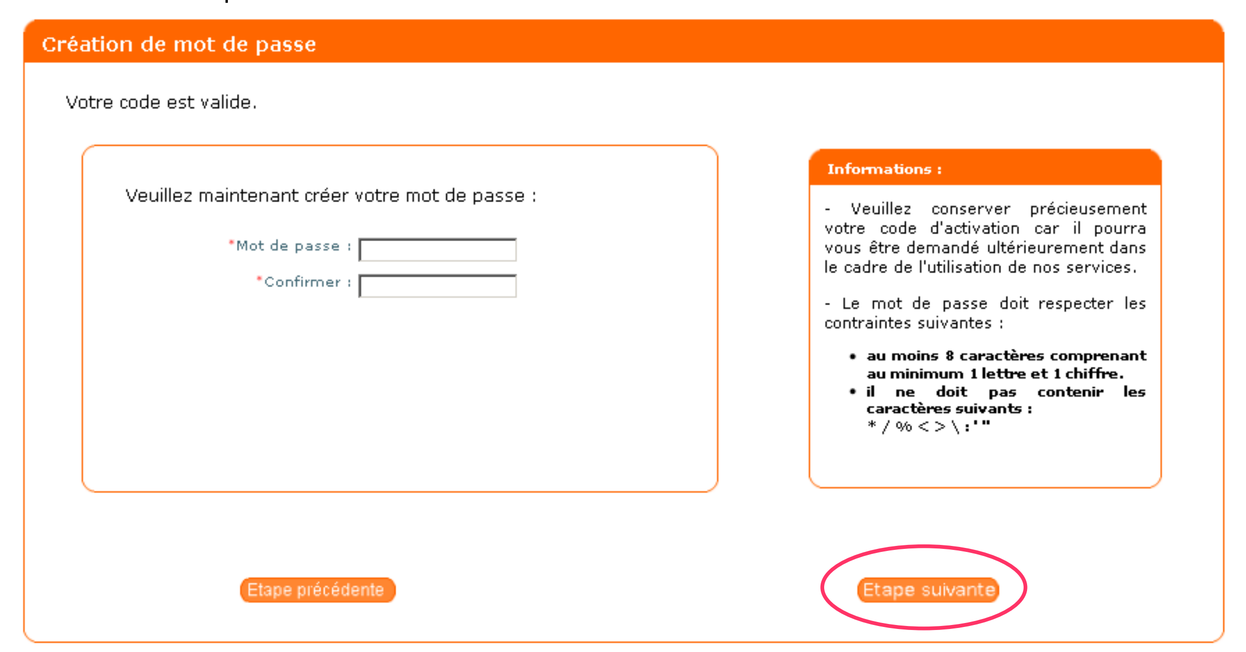
*Saisir les chiffres de l'image :

Quitter | Etape précédente | Etape suivante

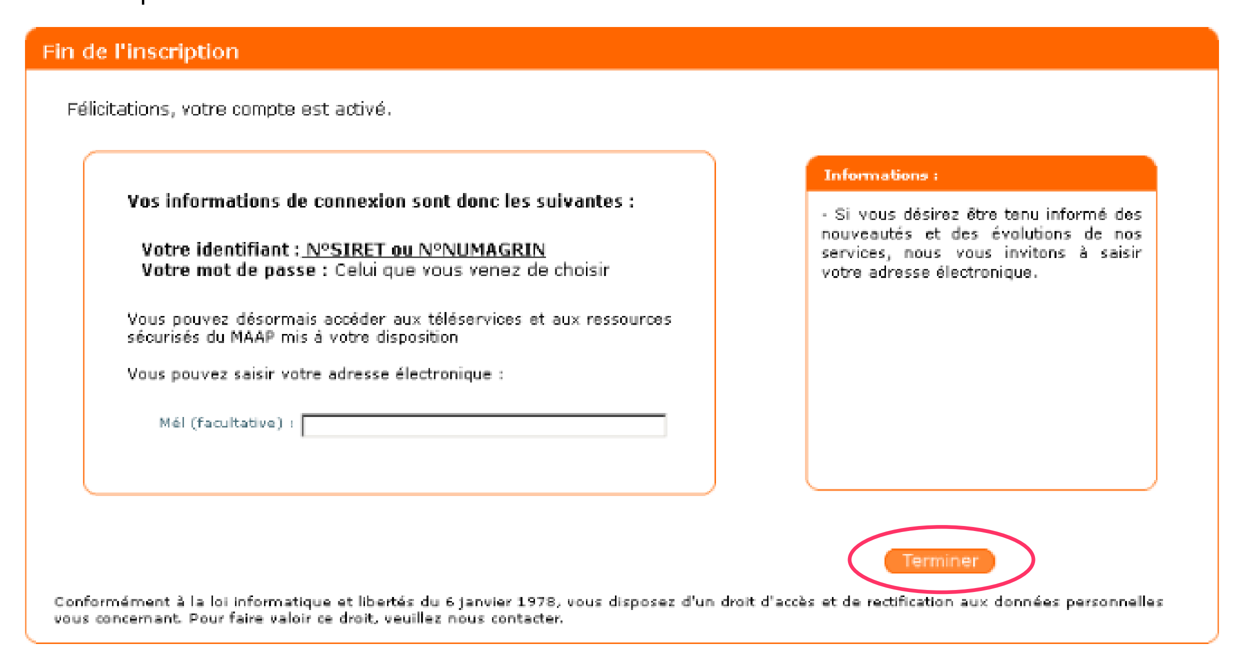
Après le renseignement de votre '**SIRET**' ou de votre '**NUMAGRIN**', de votre '**Code d'activation**' et des chiffres de l'image, vous allez être invité à créer votre mot de passe personnel. Vous devez le conserver en mémoire.

Votre mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- il doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant au moins 1 lettre et 1 chiffre
- il ne doit pas contenir les caractères suivants * / % < > \ : ' "



Votre compte est maintenant activé.



Votre inscription est terminée. Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder aux services de la téléprocédure TeleRuchers sur le site http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ (Rubrique Accès à toutes les téléprocédures).

Vous pouvez accéder aux services de TeleRuchers (voir PREMIERE CONNEXION)

2. Si vous avez reçu un courrier vous précisant la mention TelePAC à la place du code d'activation

Vous devez vous connecter sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

à droite de l'écran, dans la rubrique '**Service Inscription**', vous devez cliquer sur '**Créer ou activer mon compte**'



Vous devez choisir ensuite la proposition '**Je ne me suis pas inscrit. J'effectue une demande d'inscription**'.

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

Détails de la procédure d'inscription

- [x] Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.
- [ ] Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte
- [ ] J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte
- [ ] Je souhaite consulter mes informations personnelles

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.

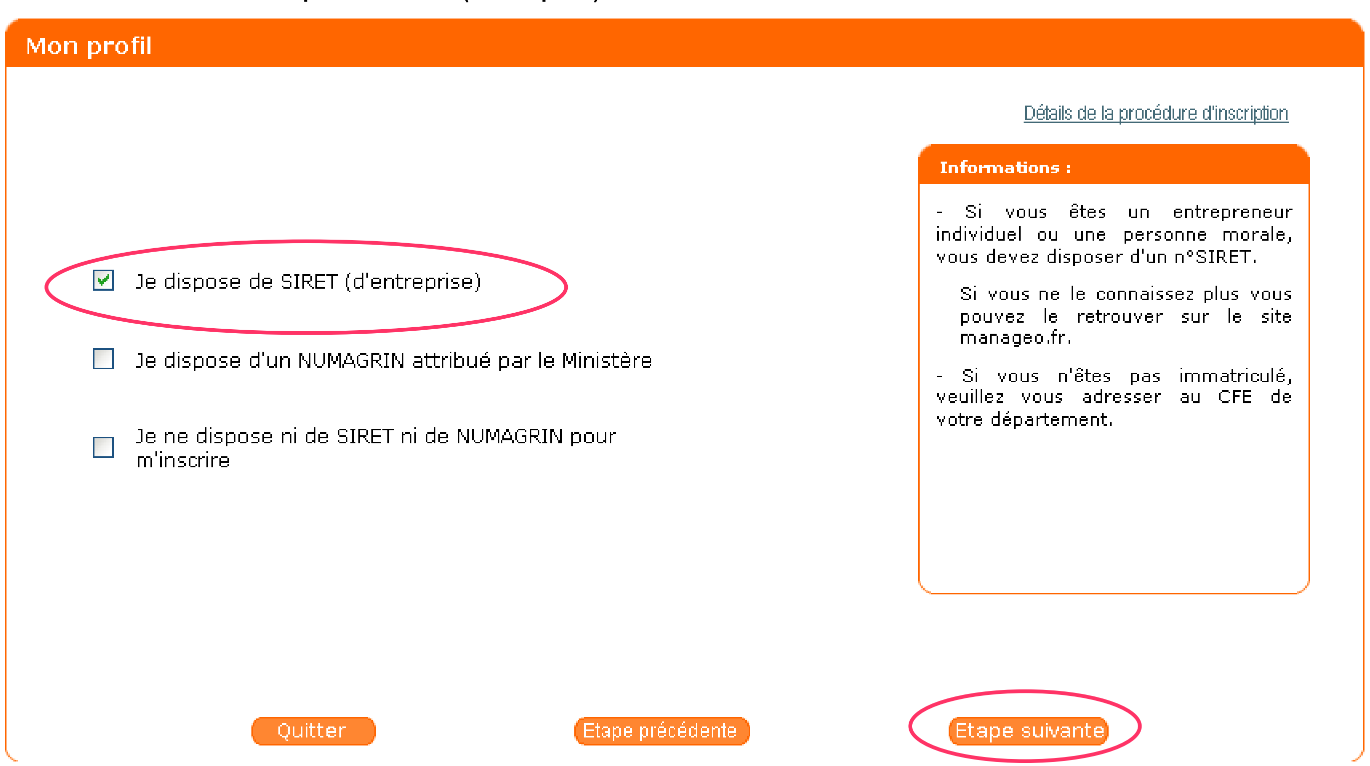
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter | Etape suivante

Vous devez choisir '**Je dispose de SIRET (d'entreprise)**'



Pour finaliser votre demande d'inscription vous êtes invité à renseigner l'ensemble des informations suivantes :

- N° SIRET : il est celui reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).
- Nom de la personne
- Prénom
- Code postal
- Chiffres de l'image



Mes informations

Vous disposez d'un SIRET d'entreprise.

Afin de pouvoir enregistrer votre demande d'inscription ou de la finaliser, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

*N° SIRET :

*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

*Prénom :

*Code Postal :

Changer d'image

Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir

*Saisir les chiffres de l'image :

Informations :

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un n°SIRET.

Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site manageo.fr.

- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.

- Si vous êtes un usager du Ministère et votre activité ou votre statut ne vous permet pas de bénéficier d'un n° SIRET, retournez à l'étape précédente et effectuez un nouveau choix selon votre situation.

Quitter | Etape précédente | Etape suivante

Le service d'inscription détecte que vous avez reçu un code d'activation TelePAC.

- **Vous disposez de votre code d'activation TelePAC :**

Vous devez le saisir dans la zone '**Code Télépac**'.

Vous êtes invité ensuite à créer votre mot de passe personnel. Vous devez le conserver en mémoire.

Votre mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- il doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant au moins 1 lettre et 1 chiffre
- il ne doit pas contenir les caractères suivants * / % < > \ : ' "

Une fois votre mot de passe créé, votre inscription est terminée.

Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder aux services de la téléprocédure TeleRuchers sur le site http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ (Rubrique Accès à toutes les téléprocédures).

Vous pouvez accéder aux services de TeleRuchers (voir PREMIERE CONNEXION)

- **Vous ne disposez pas de votre code d'activation TelePAC :**

Si vous n'avez plus connaissance de votre code TelePAC, vous devez cocher la case '**Je ne dispose pas du code TelePAC**' afin de recevoir par courrier un nouveau code d'activation confidentiel.

L'étape suivante est la confirmation de l'adresse d'envoi de courrier :

Si l'adresse indiquée est erronée, vous devez vous adresser pour la faire corriger :

- dans le cas d'un SIRET auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture
- dans le cas d'un NUMAGRIN auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible ici)

Une fois l'adresse confirmée, vous recevrez dans les jours suivants votre inscription, votre code d'activation personnel et confidentiel par courrier postal.

A la réception de ce courrier vous devrez vous connecter à nouveau sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

à droite de l'écran, dans la rubrique Service Inscription / Créer ou activer mon compte

Vous devez choisir ensuite la rubrique '**Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte**' (voir page 3)

Après le renseignement de votre SIRET et de votre code d'activation, vous allez être invité à créer votre mot de passe personnel.

Une fois votre mot de passe créé, votre inscription est terminée.

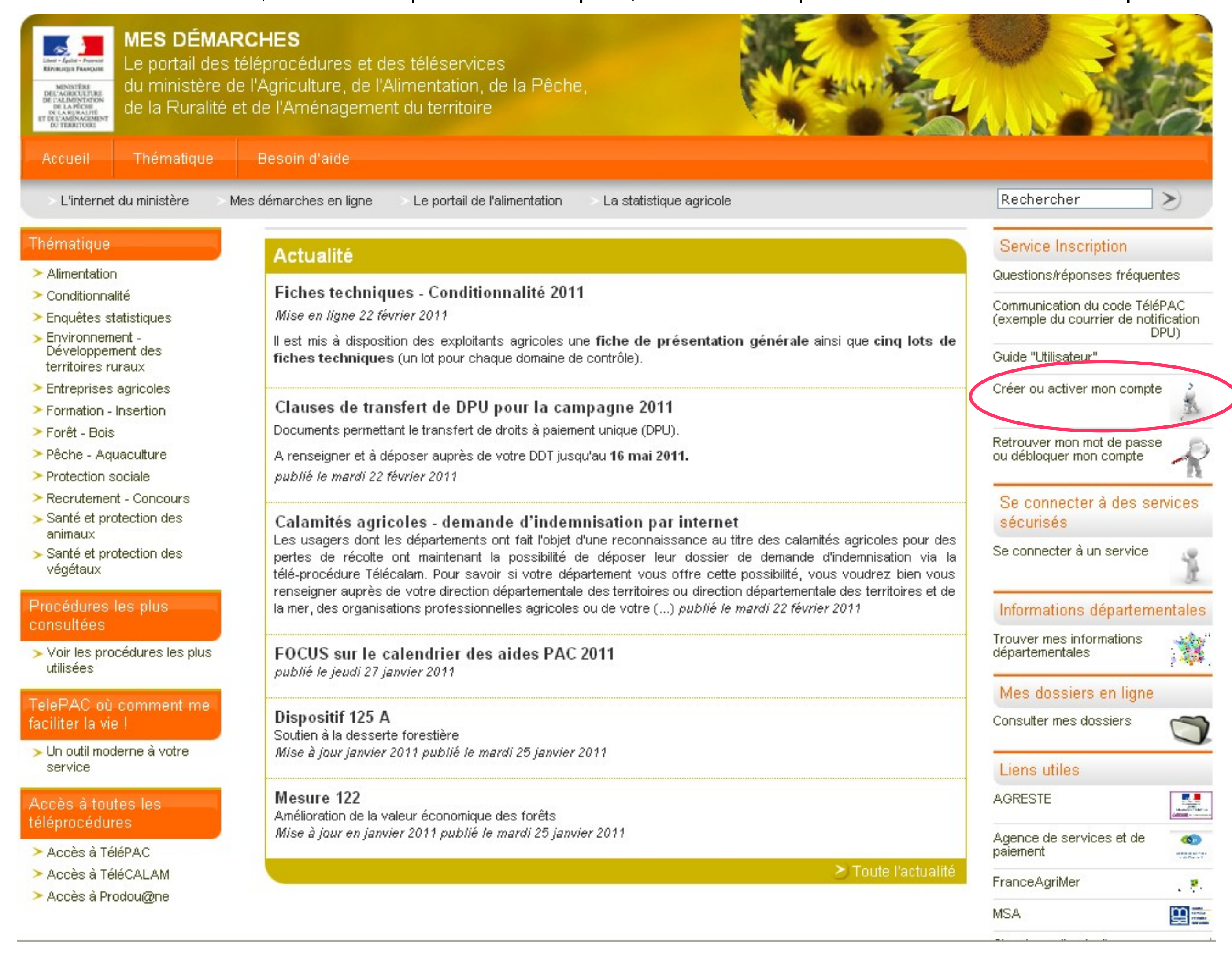
Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder aux services de la téléprocédure TeleRuchers sur le site http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ (Rubrique Accès à toutes les téléprocédures).

Vous pouvez accéder aux services de TeleRuchers (voir PREMIERE CONNEXION)

3. Si vous n'avez pas reçu de courrier vous précisant votre code d'activation

Vous devez vous connecter sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

à droite de l'écran, dans la rubrique '**Service Inscription**', vous devez cliquer sur '**Créer ou activer mon compte**'



Vous devez choisir ensuite la proposition 'Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription'.

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

Détails de la procédure d'inscription

- [x] Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.
- [ ] Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte
- [ ] J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte
- [ ] Je souhaite consulter mes informations personnelles

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.

- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter   Etape suivante

Vous devez ensuite cocher la case qui correspond à votre situation :

– vous êtes identifié par un SIRET

ou

– vous êtes identifié par un NUMAGRIT car votre activité ne relève pas d'un SIRET. Pour rappel, votre NUMAGRIN correspond aux 9 premiers caractères de votre NUMAGRIT

ou

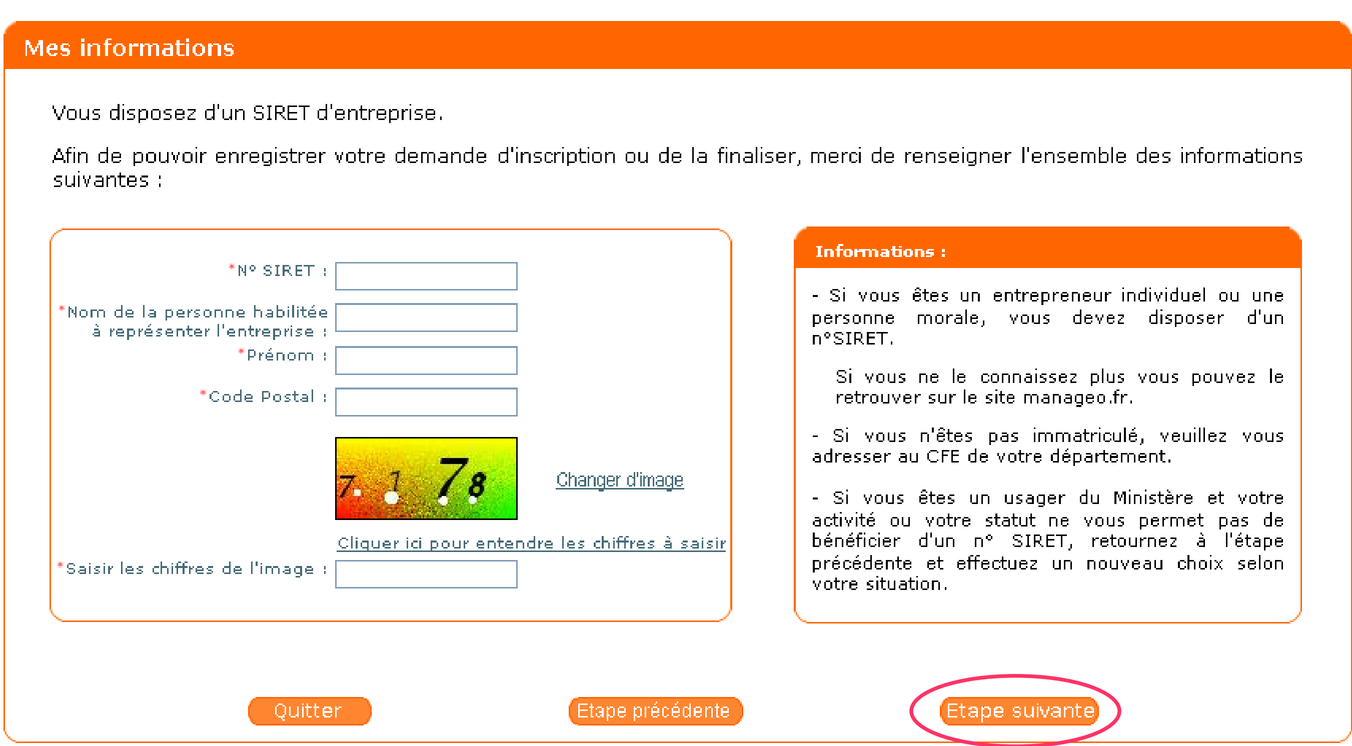
– si votre activité ne relève pas d'un SIRET et que vous ne disposez pas d'un NUMAGRIT vous devez en faire la demande auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible ici) en transmettant une copie de votre pièce d'identité

ou

– si votre activité relève d'un SIRET et que vous n'en disposez pas, vous devez vous adresser au centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture.



Si vous avez coché '**Je dispose de SIRET (d'entreprise)**', vous devez ensuite renseigner l'ensemble des informations suivantes :



Si vous avez coché '**Je dispose d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère**', le NUMAGRIN à renseigner correspond aux 9 premiers caractères de votre NUMAGRIT.

L'étape suivante est la confirmation de l'adresse d'envoi de courrier.

Si l'adresse indiquée est erronée, vous devez vous adresser, pour la faire corriger :

- dans le cas d'un SIRET auprès du centre des formalités des entreprises de la chambre d'agriculture
- dans le cas d'un NUMAGRIN auprès de l'opérateur d'enregistrement de votre département (liste disponible ici)

Une fois l'adresse confirmée, vous recevrez dans les jours suivants votre inscription, votre code d'activation personnel et confidentiel **par courrier postal.**

A la réception de ce courrier vous devrez vous connecter à nouveau sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

à droite de l'écran, dans la rubrique **'Service Inscription'**, vous devez cliquer sur **'Créer ou activer mon compte'**

Vous devez choisir ensuite la rubrique **'Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte'** (voir page 3)

Après le renseignement de votre SIRET ou de votre NUMAGRIN et de votre code d'activation, vous allez être invité à créer votre mot de passe personnel. Vous devez le conserver en mémoire.

Votre mot de passe doit respecter les contraintes suivantes :

- il doit être composé d'au moins 8 caractères comprenant au moins 1 lettre et 1 chiffre
- il ne doit pas contenir les caractères suivants * / % < > \ : ' "

Une fois votre mot de passe créé, votre inscription est terminée.

Vous êtes en possession de toutes vos informations de connexion pour accéder aux services de la téléprocédure TeleRuchers sur le site http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ (Rubrique Accès à toutes les téléprocédures).

Vous pouvez accéder aux services de TeleRuchers (voir PREMIERE CONNEXION)

PREMIERE CONNEXION

Pour accéder à la téléprocédure, il suffit d'ouvrir un navigateur et de saisir l'adresse suivante :

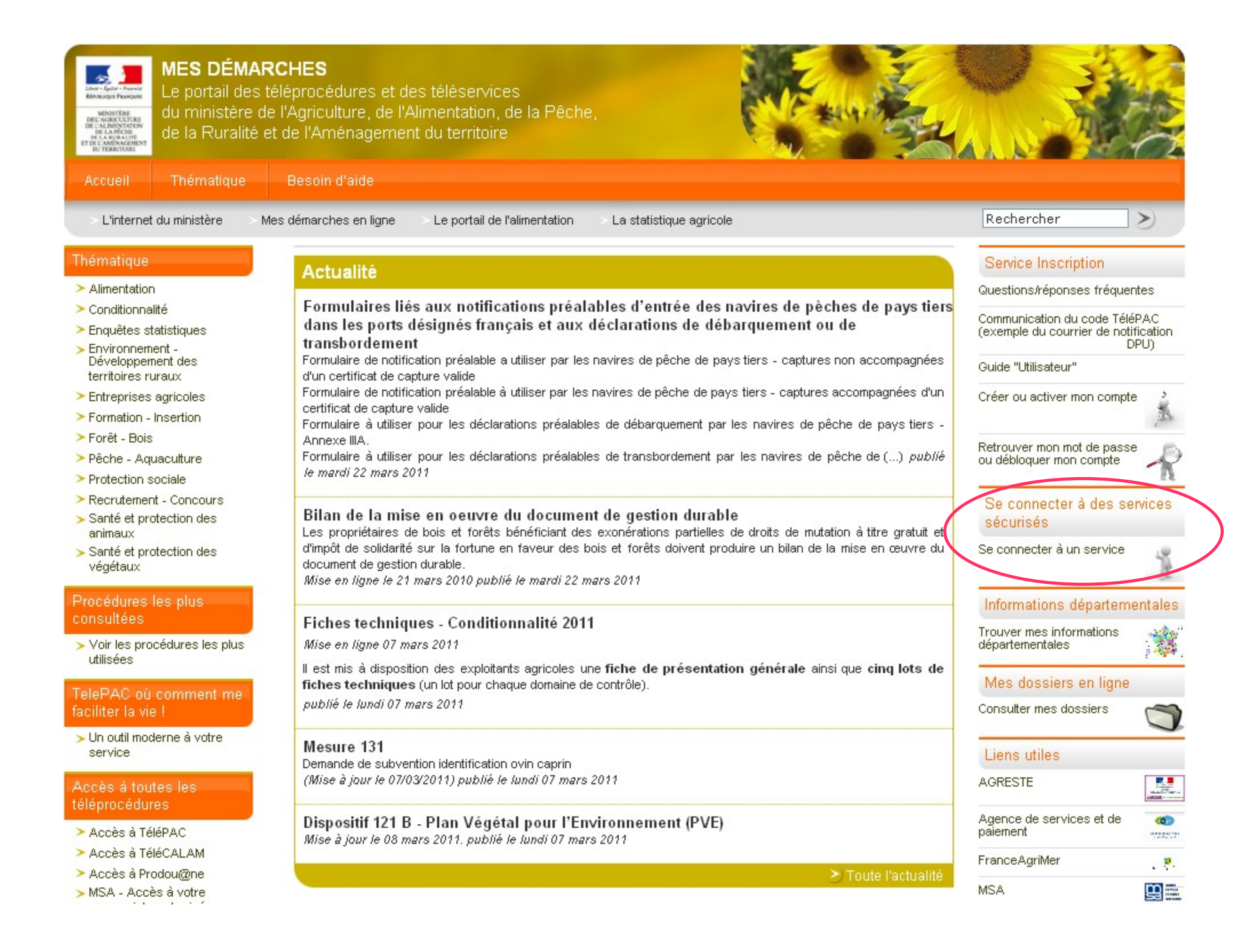
http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

Avertissement : le site TeleRuchers est ouvert 7 jours sur 7 de 6h00 à 23h45.

L'accès à la téléprocédure, **> Accès à TeleRuchers**, se fait dans la rubrique **'Accès à toutes les téléprocédures'** situé à gauche et en bas de l'écran :



Vous pouvez également accéder à la téléprocédure par le menu '**Se connecter à des services sécurisés**' situé à droite de l'écran.



Quel que soit le chemin emprunté vous serez ensuite dirigé automatiquement vers le portail d'authentification du ministère de l'agriculture.

L'identifiant que vous devez saisir est votre SIRET ou votre NUMAGRIN selon le cas.

Votre SIRET est celui reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).

Votre NUMAGRIN correspond aux 9 premiers caractères du NUMAGRIT reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s).

Le mot de passe est celui que vous venez de créer à l'aide du code d'activation qui vous a été transmis par courrier.





Accès sécurisé à une application

Bienvenue sur le système d'authentification du MAAPRAT

Vous souhaitez accéder à l'application **TeleRuchers** Cette application nécessite une **authentification sécurisée**.

Comment vous inscrire ?

Votre identifiant, SIRET ou NUMAGRIN, est celui reporté sur votre récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de ruche(s). Le NUMAGRIN correspond aux 9 premiers caractères du NUMAGRIT reporté sur votre récépissé.

Entrez votre **Identifiant** et votre **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **Connexion**. Une fois authentifié(e), vous accèderez librement aux autres applications.



MAAPRAT - Portail d'authentification EAP   SG/SM/SDSI EAP V2.2.1 -1